

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit janvier à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de ST CYR SOUS DOURDAN, légalement convoqués se sont réunis sous la Présidence de Madame COLOT Geneviève, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Françoise DOLLEY , Jean-Pierre MOULIN, Gilbert LACLIE, Martine BARRES, Annick BOULON, Arnaud GALISSON, Nathalie VIALON, Daniel PREVOST, MAJ Ketty , Eric VIGNE, L'ANTON Evelyne (arrivée en cours de séance)

ETAIENT ABSENTS : DESOUTER Alain pouvoir à Mme BARRES
BARRILLIE William pouvoir à Mr MOULIN
Mme DABASSE Andréa.

COMMANDE PUBLIQUE : PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA VOIRIE CONSTITUE PAR LA CCDH :

Le Conseil Municipal est informé que, par délibération n°2019-04-0028 en date du 30 septembre 2019, le Conseil Départemental a lancé un programme d'aide à la voirie communale pour les communes de moins de 2 000 habitants. Ainsi pour 8 communes de la CCDH, c'est une subvention totale de 327 496 € sur trois ans qui peut être allouée. Les travaux éligibles concernent la réfection de la couche de roulement, la reprise de la signalisation horizontale, et la réfection des caniveaux et des bordures de trottoirs.

Afin d'optimiser les coûts des travaux et de réaliser des économies d'échelle, le Département subordonne son aide à l'appartenance de la commune bénéficiaire à un groupement de commandes, dont la convention constitutive est pilotée par l'EPCI dont elle est membre.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, par délibération n° 2019/078 du 21 novembre 2019 propose aux communes membres, comme c'est le cas pour la fourniture de gaz et d'électricité, de constituer un groupement de commandes.

Conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est nécessaire de mettre en place une convention de groupement de commandes pour les travaux d'amélioration de la voirie, en lot unique.

Il est ainsi formé un groupement de commandes entre la CCDH et les communes suivantes :

- BREUX-JOUY
- CORBREUSE
- ROINVILLE SOUS DOURDAN
- SAINT CYR SOUS DOURDAN,
- LA FORET LE ROI
- LES GRANGES LE ROI
- RICCHARVILLE,
- SERMAISE
- LE VAL ST GERMAIN

Le groupement est conclu à compter de la signature et de la notification du présent acte et jusqu'à la date d'expiration du marché public conclu dans le cadre du présent groupement. Durée du futur marché estimée à trois ans (accord cadre à bons de commandes au sens des articles R 2162-1 et suivants du code de la Commande Publique).

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix assurera les fonctions de coordinateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire.

Après analyse des besoins, il a été décidé de lancer un accord-cadre à bons de commande selon la procédure adaptée de l'appel d'offres en application des dispositions du Code de la Commande Publique.

La Commission d'appel d'offres de la CCDH sera compétente pour attribuer le marché.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Participe au groupement de commandes pour les travaux d'amélioration de la Voirie, constituée par la CCDH,
- Approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux d'amélioration de la voirie,
- Autorise Madame le Maire à signer la dite convention,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché pour le compte de la commune sans distinction de procédure ou de montants.

SUBVENTIN EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT CYR ART MARTIAUX NIHON BUDO :

Madame DOLLEY Françoise, adjointe au Maire, présenté la demande de subvention formulée par l'association SAINT CYR ART MARTIAUX NIHON BUDO afin de renouveler les tatamis très usagés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accorder à l'association SAINT CYR ART MARTIAUX NIHON BUDO une subvention exceptionnelle de 400 €.

Dit que cette subvention sera inscrite au budget 2020 de la Commune.

DIVERS

TRAVAUX VOIRIE RUE DE BEUVAIS :

Monsieur LACLIE Gilbert, adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire effectuer des travaux de remise en état de la voirie Rue de Beauvais..

Il précise qu'il serait judicieux d'effectuer ces travaux étant donné le passage de la course cycliste Paris-Nice en mars 2020. Des devis vont être demandés afin d'évaluer le coût. La remise en état de la Rue sera programmée avant Mars.